



Médiations asbl

Centre de formation agréé par la Commission Fédérale de Médiation

Programme des formations permanentes

- Pour des médiateurs agréés ou non (agrément de la CFM)
- Pour tout public

2018 : quatrième trimestre

- ▶ La formation continue pour les médiateurs agréés par la CFM ou non et pour tout public :
 - *Le vécu des émotions en médiation (2 jours) :*
Les vendredi 30 novembre (base) et le 21 décembre (pratique approfondie après avoir fait la base).
 - *Comment aborder le sujet de l'alcool en médiation?*
Le vendredi 9 novembre 2018

- ▶ **SESSION 22 MEDIATION GENERALISTE ET FAMILIAL 2018** (4 possibilités)
Formation longue programme sur demande 2018-2019(dates en annexe)
- **LE MODULE FAMILIAL en 19 JOURS**
Le 8 décembre 2018
- **LE MODULE en 5 D'INITIATION ou 4 JOURS complémentaires**
les samedi : 5 jours d'initiation le week-end des 1 et 2 décembre soit 35 heures et 4 jours d'approfondissement en 2019 28 heures.

2019 : premier trimestre

- **DECOUVRIR L'ENNEAGRAMME POUR AMELIORER SA PRATIQUE DE MEDIATION** **les mardis 12,19 et 26 février 2019**

- « Comment s'affirmer sans agressivité en médiation face à des méditants récalcitrants ? »
- « Une vidéoformation de situation de médiation » : 3 h en matinée
Les médiateurs pratiquent au quotidien, pourtant un moment d'arrêt sur une situation filmée permet de visionner les attitudes du médiateur, d'en prendre conscience et de les modifier au besoin.
La caméra sera utilisée pour cette journée de pratique entre médiateurs.
- À la demande de minimum 6 personnes

LA FORMATION PERMANENTE POUR LES MÉDIATEURS

Pour qui ?

La formation permanente s'adresse aux **médiateurs agréés ou non**, quelle que soit la formation professionnelle initiale.

Afin de conserver leur agrément, la Commission Fédérale de Médiation (**CFM**) exige dans le cadre des obligations professionnelles du **médiateur agréé** qu'il suive une formation continue de 18 heures au moins tous les 2 ans.

MEDIATIONS asbl est **agréée par la CFM**.

Les objectifs de la formation permanente permettent :

- L'approfondissement des acquis des formations en médiation ;
- De revenir sur la pratique en y apportant des savoirs faire et savoirs être en lien direct avec le professionnalisme du médiateur ;
- De répondre à des questions nouvelles par rapport aux évolutions des contextes de la médiation et de la pratique du médiateur ainsi qu'aux sujets juridiques.



Validation :

- A l'issue du **suivi total** des heures prévues de la formation permanente, une attestation de participation sera délivrée.
- Un jour de formation donne **6 heures** pour obtenir l'agrément.
- Pour obtenir **un agrément** de votre formation permanente, vous introduisez un dossier auprès de la **CFM** qui est **la seule instance habilitée** à le faire.
- **ATTENTION ! prenez connaissance des formations acceptées par la CFM (voir rubrique FAQ) ainsi que les deux documents ci-dessous.** ¹
- *Décision du 18 décembre 2008 modifiée par la décision du 11 juin 2009, 6 mai 2010 et 28 avril et 9 juin 2011 définissant les obligations des médiateurs agréés en matière de formation permanente.*
- *Directives de la décision du 1 février 2007 modifiée par la décision du 28 janvier 2009.*

- **Le chapitre III précise les conditions d'agrément pour une formation continue (art. 17). (extraits)**
- La formation permanente peut être constituée d'une formation théorique (conférence ou cycle de conférences, symposium, colloque, journée d'étude, etc.) ou d'une formation pratique (étude de cas, supervision, jeux de rôles ou Intervisioin).
- La formation théorique doit avoir un intérêt direct pour la pratique de la médiation.
- **Cela signifie, par exemple, qu'une formation purement juridique, n'est pas prise en compte pour des juristes si elle n'est pas axée sur la pratique de la médiation.**
- **De même une formation complémentaire en sociologie ou en psychologie, qui n'est pas axée sur la pratique de la médiation, n'est pas prise en compte pour des sociologues ou des psychologues.**

¹ site <http://www.fbc-cfm.be/fr-secr.commissiondemediation@just.fgov.be>



Le viv(r)e ses émotions: vous dites « empathie » ? approfondissement pratique

base et
CODE : 18 EMO

Nous sommes de par notre cerveau « évolué » des êtres dotés d'émotions et de raison. Paradoxalement nos émotions et celles des autres nous embarrassent. Pour vivre avec nos émotions, nous donner de l'empathie et en donner aux médiateurs, nous avons besoin de reconnaître la puissance juste et profonde que les émotions nous apportent. Nous traverserons nos 6 familles d'émotions avec un approfondissement de chacune d'elle afin de vivre sereinement un processus de communication dans lequel les conflits font systématiquement émerger nos ressentis. La « théorie » de l'empathie est connue, savons-nous vraiment l'utiliser et ressentir de l'empathie pour soi et envers l'autre ?

| OBJECTIFS | MÉTHODOLOGIE |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Identifier les émotions des personnes médiateurs dans un contexte de crise, de conflits, de relations,.....● Se conscientiser face aux difficultés de l'expression des émotions tant chez les médiateurs que chez le médiateur.● Apprendre à développer un vocabulaire des émotions et s'autoriser à les exprimer.● vivre vos émotions au quotidien.● Utiliser d'une manière sereine l'empathie | <ul style="list-style-type: none">● Méthodologie inductive, participative et active ;● Dynamique de groupe et mise en situations |

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- Qu'est-ce qu'une émotion ? la théorie des émotions.
- La liste des 6 émotions, la liste des sentiments à proscrire.
- Apprendre à utiliser l'empathie comme outil de décodage des non-dits en médiation et dans toute communication.

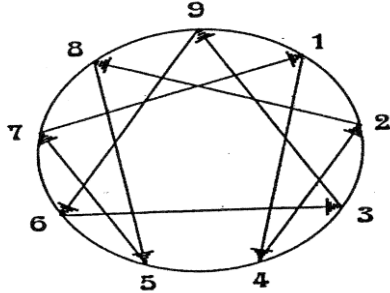
MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates : Les vendredi le 30 novembre (base) et 21 décembre (pratique approfondie après avoir fait la base). 6 heures agréées CFM par jour**
- de 9h30 à 16h30
- **Formatrice** : Ginette DEBUYCK, consultante, formatrice, superviseuse, master en sciences de l'éducation, médiatrice familiale agréée.



A toute personne motivée et intéressée par une meilleure connaissance de soi, de l'autre et de la relation, à travers le système dynamique et ouvert qu'est l'Ennéagramme. Car en effet, celui-ci présente les tenants et aboutissants de notre personnalité et la rencontre de nos deux côtés « pile et face » et « ombre et lumière », à travers neuf styles de personnalités

L'Ennéagramme est ainsi une démarche d'apprentissage qui permet d'améliorer la relation mais aussi et surtout un processus d'évolution qui invite à une meilleure connaissance de soi et des autres. L'Ennéagramme constituera toujours un instrument de travail pertinent pour toute personne engagée avec des êtres humains, et ce, quelle que soit notre profession. Nos rôles de médiateur/trice, n'y échappent pas ! Enfin, loin d'enfermer dans une boîte, l'Ennéagramme montre plutôt la boîte, dans laquelle la Vie nous a enfermés

| OBJECTIFS | MÉTHODOLOGIE ET RÉFÉRENTIELS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Découvrir ce qui est pour beaucoup la plus ancienne et pertinente méthode sur l'étude des personnalités.● Faire connaissance avec sa base, ainsi que ses côtés merveilleux et ses zones d'ombre.● Considérer nos mécanismes de défense.● Evaluer qualitativement nos potentialités et vertus.● Travailler l'auto-observation de nos mécanismes de la personnalité et ceux de notre entourage.● Donner du sens à nos fonctionnements en « pilote automatique ».● Exploiter et mettre en pratique l'utilisation des apprentissages. | <ul style="list-style-type: none">● Pédagogie interactive, inductive et explicative,● Panels de partage,● Exercices pratiques pour notre quotidien,● Vidéos et films servant à l'analyse des personnalités,● Portefeuille de lectures  |

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- L'ennéagramme : bref historique & présentation des neuf bases,
- Découvrir son Enneatype, en prenant conscience de la manière dont je focalise mon attention à moi-même, aux autres et au monde.
- L'interaction de ma base aux autres : un défi et une opportunité d'aller plus loin, dans l'évolution personnelle.
- En quoi l'Ennéagramme est-elle une aide précieuse pour des situations de médiation ?

MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates : 3 jours indissociables les 12,19 et 26 février 2019 (6 heures CFM agréées par jour)**
- **Formateur** : Juan Romero, psychopédagogue, médiateur & certifié en Ennéagramme

Comment aborder le sujet de l'alcool ? " (En médiation ou face à une personne au travail ou dans le privé) CODE : 18 ALC

L'alcool est souvent considéré comme un phénomène plutôt anodin, inévitablement bien venu dans les fêtes, les diners, les occasions, ... sauf que lorsqu'il fait partie du quotidien, son effet a des répercussions importantes dans les relations familiales, sociales, professionnelles et affectives, ... L'information vise à vous donner des repères et des outils pour aborder les dépendances en médiation et dans le secteur professionnel. L'alcool est produit commun, présent à chaque instant dans notre société, à chaque fête, à chaque moment important..; Fréquemment, le sujet apparaît en médiation, (que ce soit en médiation d'entreprise, en médiation familiale...) et aussi sur tous les lieux de travail. Que faut-il en faire? Faut-il en parler et comment? C'est quoi "être alcoolique"? Quelles pistes pour aider ? Quels en sont les impacts?

| OBJECTIFS | MÉTHODOLOGIE |
|---|--|
| <p>La formation continuée permet :</p> <ul style="list-style-type: none">● D'acquérir une connaissance approfondie de la problématique alcool ;● De revenir sur la pratique en y apportant des savoirs en lien direct avec le professionnalisme du médiateur ;● D'avoir une réaction adéquate, d'éviter les pièges de la Co-dépendance. | <ul style="list-style-type: none">● Méthodologie inductive, participative et active ;● Dynamique de groupe ;● Mises en situation, travaux en ateliers en binômes, jeux de rôle,... |

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- Le produit « alcool » et ses conséquences.
- Comment communiquer avec une personne ayant un souci avec l'alcool ?
- L'alcool et moi... dans notre société, dans ma vie professionnelle et privée.

MODALITÉS PRATIQUES

- **Formateur** : Yves CORBISIER, médiateur, formé en prévention alcoologie
- **Date** : **vendredi 9 novembre 2018 (6 heures CFM agréées par jour)**
- de 09h30 à 16h30



Comment s'affirmer sans agressivité en médiation face à des médiateurs récalcitrants ?

CODE : 17 AGR

L'assertivité est l'aptitude, face à une situation quelconque, à définir clairement notre position, à la faire connaître, à la défendre sans agressivité ni passivité tout en admettant des positions différentes de la part des autres. Cette aptitude se manifeste par la mise en œuvre d'une attitude d'écoute alternant avec l'exposé clair de son propre point de vue.

OBJECTIFS

- Découvrir les fondements de l'assertivité
- Développer et renforcer sa confiance en soi.
Se respecter soi-même et respecter les autres.

Méthodologie et référentiels

- Méthodologie inductive, participative et active
- Dynamique de groupe
- Mises en situation, travaux en ateliers en binômes, jeux de rôle,...
- Nombreux exercices.
- Syllabus et cahier d'exercices.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- Faire le point sur ses qualités et ses limites comportementales
- Découvrir les différentes attitudes dans la relation en médiation
- Identifier son système de réactions spontanées en cas de non-assertivité

MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates : Le 2019 (6 heures agréées par jour)**
- de 09h30 à 16h30
- **Formatrice :** Ginette Debuyck

VIDEOFORMATION : LA MEDIATION EN PRATIQUE CODE : 18 VID

Les médiateurs pratiquent au quotidien, pourtant un moment d'arrêt sur une situation filmée permet de visionner les attitudes du médiateur, d'en prendre conscience et de les modifier au besoin.

Au départ de cas apportés et mis en situation par les médiateurs, la vidéoformation permet l'analyse en profondeur des outils, méthodes et attitudes du médiateur.

La caméra sera utilisée pour cette journée de pratique entre médiateurs.

| OBJECTIFS | MÉTHODOLOGIE |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Identifier les attitudes du médiateur ;● Se conscientiser face aux difficultés et facilités dans un processus de médiation filmé ;● Permettre de s'auto évaluer et de modifier sa pratique ;● Observer les effets de notre méthodologie, Le non verbal, les outils● Utiliser d'une manière sereine vos émotions en médiation et s'autoriser à les exprimer. | <ul style="list-style-type: none">● Méthodologie inductive, participative et active ; par la vidéo● Dynamique de groupe et mise en situations apportées et filmées par les médiateurs● Situation filmée et analysée● Confidentialité et bienveillance |

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- Quelles compétences récurrentes sont rencontrées dans un processus de médiation ?
- La pratique du médiateur, ses outils et sa méthodologie
- Apprendre à utiliser l'outil d'auto analyse par la vidéo formation
- Aborder les questions déontologiques
- Respecter le cadre de la médiation
- Sortir du triangle infernal
- Mesurer les silences

MODALITÉS PRATIQUES

- **Le à définir 2019 (3 heures agréées par jour)**
- de 9h30 à 12h 30 **soit 3 heures**
- **Formatrice** : Ginette DEBUYCK, consultante, formatrice, superviseure, master en sciences de l'éducation, médiatrice familiale agréée.



SESSION 22 CODE : MED 22

| MODULE | PROGRAMME | DATES | FORMATEURS |
|---------------|--|--|--|
| base | <p><u>Outils & méthode (63 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Le processus de médiation (étapes, outils, méthodes et finalités) ; o Le médiateur (rôles, aptitudes, compétences) o Définition et concept des conflits ; o Croissance personnelle et professionnelle o Les outils (communication, empathie, écoute, assertivité, ..). <p><u>Droit général & déontologie (21 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Eléments de droit (repères juridiques utiles au médiateur dans sa pratique professionnelle) ; o Déontologie (approche éthique de la médiation et adhésion au code et à la charte de déontologie CFM). | <ul style="list-style-type: none"> o 2018 initiation 5 jours o 1 - 2/12 o 9/12 o 16/12 o 12/1/19 <p>2019 approfondissement 4 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> o 13/1 o 19-20/1 o 3/2 <ul style="list-style-type: none"> o 8/12/2018 o 26/1/2019 o 16/2/2019 | <ul style="list-style-type: none"> o G. DEBUYCK <ul style="list-style-type: none"> o K. VERVAEREN |
| familial | <p><u>Psychologie (21 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Genèse des stades évolutifs au cours de l'enfance et l'adolescence. Les mécanismes de défenses ; o L'apport des approches systémiques ; o Le vécu de la séparation et de la rupture. <p><u>Droit familial (21 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Responsabilités parentales et financières, partage des biens, ... ; o Eléments de droit familial ; o Rédaction des accords <p><u>Médiation familiale (42 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Famille recomposée, couple conjugal et parental, frères sœurs, pré et post divorce, ... ; o Médiation familiale judiciaire o Sociologie de la famille o Pratique supervisée o Epreuve certificative <p><u>Médiations sociétales (21 heures)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Spécificités et pratiques des médiations pluriculturelles dans notre société (multiculturelle) ; médiation pénale, institutionnelle et sociologie de la médiation | <ul style="list-style-type: none"> o 15/12/2018 o 2/2/2019 o 16/3/2019 <p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> o 23/2 o 30/3 o 27/4 o 11-12/5 o 25/5 o 15/6 o 22/6 <ul style="list-style-type: none"> o 18/5/2019 o 9/2/2019 o 23/3/2019 | <ul style="list-style-type: none"> o D. SANGOU <ul style="list-style-type: none"> o S. HUSTINX o G. DEBUYCK <ul style="list-style-type: none"> o C. MINCKE o A. OUATTAH o Y. CORBISIER |
| Certification | <ul style="list-style-type: none"> o Evaluation globale o carnet de bord (3h) o voir KIT DU PARTICIPANT | <ul style="list-style-type: none"> o 23 juin 2019 | <ul style="list-style-type: none"> o Conseil pédagogique de validation de MEDIATIONS asbl |

Programme complet sur demande Dans la future mise en place de la structure de la CFM , une mise en forme des formations (nombre d'heures, spécialisations, contenu de cours, modalités d'agrément, ...) sera définie en 2019 par les nouveaux membres des commissions en fonction des changements apportés par la nouvelle loi sur la médiation judiciaire votée en juin 2018. Les demandes d'agrément seront introduites avant septembre 2019 (voir doc 542919/013).